



infos

N° 11/2006/2007

Composé et Imprimé par le SNUipp Finistère  
113 route de Pont-L'Abbé 29000 QUIMPER  
Dir. P. MADEC CPPA 03 10S07227  
☎ 02 98 53 76 77 OU 02 98 53 72 34  
FAX : 02 98 55 55 14

e.mail : [snu29@snuipp.fr](mailto:snu29@snuipp.fr) Le 26 avril 2007  
Notre site : <http://29.snuipp.fr>

## MATERNELLE : AUGMENTONS LA PRESSION

Face aux attaques du recteur d'Académie contre la scolarisation des enfants de 2 ans à l'école maternelle, les réactions se font de plus en plus fortes.

La manifestation du 24 mars à Rennes a regroupé un nombre important d'élus, de parents et d'enseignants.

L'occupation symbolique des écoles maternelles le mardi 17 avril, lancée par le comité de défense des Services Publics en Centre Ouest Bretagne et relayé par la FSU, bien qu'annoncée dans des délais très courts a rencontré un large écho dans les médias.

De nombreux conseils municipaux ont déjà voté un voeu proposé par le SNUipp et l'ont fait parvenir à l'Inspecteur d'Académie.

Il faut continuer et amplifier le mouvement. Une nouvelle occupation symbolique des écoles maternelles aura lieu

### MARDI 22 MAI

Toutes les écoles maternelles doivent être occupées par les enseignants, les parents d'élèves, les élus et les amis de l'Ecole Publique. Appelez la presse écrite, les radios, les télévisions.

**Il faut faire monter la pression!**

### MOUVEMENT 2007

La CAPD aura lieu le jeudi 10 mai à 9 heures. Pour connaître votre nomination, vous pouvez téléphoner au SNUipp à partir de 15 heures. Pour savoir qui sont les collègues nommés sur votre école, il vaut mieux attendre le vendredi 11 mai.

PRESSE

Dispensé de timbrage

QUIMPER CTC

SNUipp29 INFOS  
113 route de Pont L'Abbé  
29000 QUIMPER

Déposé le 27/04/2007

P

PRESSE

DISTRIBUÉE PAR

LA POSTE 

### Déclaration d'impôts

Vous allez recevoir ces jours-ci, si ce n'est encore fait votre attestation de syndicalisation pour l'année scolaire 2005/2006. La cotisation de l'année 2006/2007 sera déductible des impôts 2007

**Sommaire** : P1 :Edito; P2 :Accueil des enfants handicapés à l'école; P 3 :Pôle espagnol et enseignement des langues vivantes ; P4 : Rassemblements 1<sup>er</sup> mai

## Accueil des enfants handicapés à l'école

Enseignante en classe de Grande Section (GS) et Cours Préparatoire (CP) pour cette année scolaire 2006/2007, j'ai dans ma classe la présence d'un enfant dit autiste.

Ci-dessous l'exposé des nombreuses difficultés auxquelles je me suis trouvée confrontée et des perturbations sur la vie de l'école.

L'enfant présentait depuis la crèche de gros troubles (étranglement d'autres enfants...), chez sa nourrice et dès la classe de petite section. Les enseignantes ont dès la petite section demandé aux parents un bilan psychologique.

L'enfant est actuellement en classe de GS et son comportement devient plus en plus problématique dans la mesure où non seulement il n'est pas en situation d'apprentissage mais en plus il empêche les autres enfants de travailler.

En effet, il est TRES VIOLENT avec les autres élèves (coups de ciseaux, peinture dans les cheveux, claques...) et nécessite de ce fait une attention constante de la part de l'enseignant ce qui pose problème dans une classe avec 20 autres élèves autour (et encore les collègues se sont arrangées pour j'ai la classe la moins chargée). Qu'en est-il des règles de sécurité ? Par exemple, je ne peux pas faire d'EPS avec lui, il est trop dangereux. Que se passe-t-il si je me faisais inspecter ?

De plus, les enfants se plaignent beaucoup de lui et en ont peur. Ce qui provoque de nombreuses plaintes. Comment dois-je gérer ces plaintes (par ailleurs tout à fait légitimes surtout dans la mesure où l'élève doit intégrer un CP l'an prochain).

Je précise que j'ai tout au long de l'année eu de très nombreuses réunions concernant cet enfant (déjà 2 équipes éducatives et deux autres de prévues pour la fin de l'année), des rendez-vous quasi quotidiens avec sa maman, de nombreux rendez-vous avec le psychologue scolaire, rendez-vous avec l'enseignante référente. J'ajoute que j'ai dès le mois de novembre sollicité auprès de l'Education Nationale une personne pour m'aider. Après avoir participé à une commission de recrutement le mercredi 21 mars, une ASEH (mère d'élève au chômage) a été recrutée et commencera au 3<sup>ème</sup> trimestre mais sans aucune formation.

Je précise que la mairie a mis à ma disposition une ATSEM (très compétente) le matin et que ce ne sera pas le cas l'année prochaine puisque l'élève sera en CP. J'ajoute également qu'aucune prise en charge régulière ne se fait sur le temps scolaire et que l'enfant est scolarisé à plein temps dans ma classe. Il est envisagé un CP à mi-temps l'an prochain.

J'ai également demandé un stage de formation pour lequel je n'ai eu aucune nouvelle.

La situation est très difficile à vivre pour les parents de cet enfant qui ne savent pas quoi faire mais qui, de par la loi, insistent que leur enfant suive une classe normale, l'enfant, qui est sans cesse mis devant sa différence puisqu'il voit bien que les autres avancent et lui non, les autres enfants qui sont fatigués et travaillent dans un climat de tension permanent ; tous les adultes qui ont à faire à lui qui sont « à bout ».

Il est de plus anormal que l'enseignante, non formée, non payée, passe l'essentiel de son temps pour un élève sans aucun dédommagement (aucune prise en compte de la spécificité du travail de la part de l'Education Nationale) car il va sans dire qu'elle doit assurer tout le reste de son travail (réunions « classiques », préparation de classe, sorties scolaires, conférences pédagogiques, projet d'école, kermesse, anglais en CE2...).

La loi 2005 prévoit l'intégration des élèves handicapés ; comment appliquer cette loi si l'Education Nationale n'y met pas les moyens que cela implique ?

Lors des réunions d'info syndicale que nous avons organisées à Châteaulin et Brest les 23 et 24 mars, plusieurs collègues accueillant un enfant handicapé dans leur classe ont fait part des difficultés qu'ils rencontrent au quotidien. L'Education Nationale a mis en avant l'intérêt des enfants et des familles, l'IA du Finistère a déclaré qu'avec la mise en application de la loi sur le handicap nous allons relever un grand défi.

En fait, sur le terrain, les équipes et plus particulièrement les enseignants concernés se retrouvent isolés face à ce problème. Après avoir passé un temps fou en réunion ou en entretien avec les familles, ils doivent "ramer" pour obtenir au mieux une aide partielle sous la forme d'un "morceau " de poste ASEH (évidemment à statut précaire et sans formation) pour recevoir parfois une fin de non recevoir du genre :

- il n'y a plus de crédits pour recruter un ASEH.

- ou, la personne recrutée a démissionné.

Dans certains cas, la classe est tellement perturbée que les parents des autres élèves s'inquiètent et réagissent, évidemment cela retombe sur l'institut et sur le directeur.

On dresse là un tableau très noir de la situation, mais il est plus que temps de tirer collectivement la sonnette d'alarme et de dire STOP à une intégration sans limites et sans moyens spécifiques. De plus en plus d'enseignants se retrouvent en situation difficile et malheureusement les problèmes risquent de se multiplier. On entend parler de situations très critiques pour certains collègues ( déprimés, envie de démissionner...).

Il serait intéressant que les collègues concernés nous informent sur les conditions dans lesquelles ils accueillent un ou plusieurs enfants handicapés, éventuellement en écrivant un petit texte que nous pourrions publier sous la responsabilité du syndicat.

Lors des réunions d'info, il avait été proposé de créer au sein du SNU une commission sur le handicap. Si vous êtes intéressé, adressez-vous à la section .

Jacques CHRISTIEN

## **Pôle ESPAGNOL et *désorganisation de l'école!!!***

Depuis 2003, un pôle espagnol a été créé dans les écoles primaires du secteur du lycée Amiral Ronar'ch

( Cavale Blanche Brest). Les élèves de ces écoles peuvent choisir l'enseignement de l'espagnol à la place de l'anglais dès le CE2. Ils bénéficieront de l'enseignement de l'anglais en plus de l'espagnol dès la sixième.

Les enseignants des écoles primaires n'étaient pas demandeurs de ce projet et étaient même réticents d'autant plus que les moyens mis en œuvre pour l'enseignement de l'anglais étaient parfois déjà insuffisants. A cela s'ajoutait la crainte de favoriser des filières de sélection bien que le principal objectif affiché du projet soit la possibilité pour les familles de bénéficier d'un choix au niveau des langues. N'est-ce pas un peu prématuré de faire de tels choix dès le CE2, les élèves concernés subiront une charge de travail bien plus importante en sixième?

Mais les initiateurs du projet (proviseurs, inspecteur du second degré, inspecteur d'académie ...) ne manquaient pas d'arguments pour convaincre les parents d'élèves. Ils ont promis que l'enseignement de l'espagnol serait assuré par des intervenants extérieurs (professeurs du second degré, assistants espagnols ...).C'est bien ce qui s'est passé les premières années...

Mais l'administration applique depuis la rentrée 2006 un plan B, plus économique, justifié évidemment par la mise en application de la LOLF. Des professeurs des écoles habilités "espagnol" sont nommés dès que possible dans les écoles primaires. Ces écoles ne disposent plus de moyens extérieurs pour l'enseignement des langues. Ce fonctionnement est impossible! Les enseignants habilités langues ont une classe entière en charge. Comment peuvent-ils enseigner à seulement un groupe de 6 élèves sans nuire au fonctionnement de l'école?

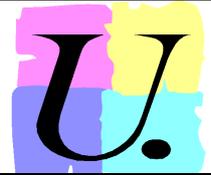
C'est possible, répond-on du côté de l'administration. Il suffit de s'organiser, de décroisonner ... Il suffit en effet qu'un enseignant accepte de s'occuper d'un groupe de 35 élèves de plusieurs niveaux pendant l'enseignement d'une des deux langues. On peut aussi regrouper les élèves du CM2, CM1 et CE2 en espagnol!

Nous sommes loin des promesses faites aux parents. Ce sera aux enseignants de s'expliquer devant ces parents mécontents.

Nous savons tous mettre une partie de nos élèves en autonomie pour pouvoir, par exemple, prendre un petit groupe d'élèves en soutien (parce que la lutte contre l'échec scolaire est notre priorité!). Mais ce temps où les élèves sont en autonomie doit être limité. Faut-il y ajouter 1H30 par semaine pour permettre l'enseignement de deux langues? Faut-il changer nos priorités? Les enseignants de l'école primaire ne sont pas opposés au fait de proposer le choix des langues à leurs élèves, mais pour cela il faut des moyens. Il faut un intervenant extérieur par classe dès lors qu'il y a enseignement de deux langues.

L'IA ne peut pas laisser les écoles sans moyens face à de tels problèmes d'organisation dans les écoles. C'est trop facile de lancer " l'enseignement des langues est une obligation" sans se préoccuper des conséquences néfastes sur les autres enseignements et les conditions de travail des enseignants.

**Le SNUIPP revendique la suppression des postes fléchés et l'octroi des moyens nécessaires pour assurer l'enseignement des langues.**



**1<sup>ER</sup> MAI 2007**

## **TOUS ENSEMBLE POUR LE PROGRES SOCIAL**

*L'emploi, les salaires, la protection sociale, les services publics sont les premières préoccupations des salariés et des retraités.*

La France aujourd'hui c'est 7 millions de pauvres dont 3,2 millions de travailleurs pauvres, c'est une crise du logement social, c'est le recul de la protection sociale, un accroissement de la souffrance au travail et de nombreuses discriminations ...

Dans la même période, le profit notamment des grands groupes et les dividendes versés aux actionnaires ont largement progressé au détriment des salariés. C'est cette situation qu'il faut changer. C'est la raison pour laquelle il est essentiel de poursuivre et d'amplifier l'action syndicale tous ensemble.

### **Emploi, salaires, services publics, retraites, code du travail ...**

POUR une véritable politique de l'emploi et des droits nouveaux pour les salariés, pour mettre fin au chômage et à la précarité.

POUR que la part des salaires et des pensions progresse avec les richesses produites. Alors que le pays s'enrichit, les salaires et les pensions continuent de perdre du pouvoir d'achat

POUR des services publics garants d'égalité pour tous sur l'ensemble du territoire, ensemble refusons la logique de leur démantèlement par les privatisations ou par la décentralisation.

L'éducation, la santé, les communications, l'énergie,... doivent rester le bien commun pour tous.

POUR garantir la retraite à 60 ans pour tous à taux plein et la prise en compte de la pénibilité du travail.

POUR une sécurité sociale professionnelle qui doit être une véritable sécurisation des parcours professionnels avec le code du travail comme outil de réglementation en faveur des salariés.

POUR l'abrogation des lois sécuritaires et de la loi de prévention de la délinquance.

POUR l'abrogation des lois Sarkozy sur l'immigration, pour une politique de l'immigration respectueuse des droits de l'homme et de l'intérêt des peuples.

POUR le droit au logement pour tous et l'application de la loi de réquisition.

**RASSEMBLEMENTS UNITAIRES : 10 H 30**

**Brest : Place de la liberté**

**Quimper : Place Saint Matthieu**

**Quimperlé : Coat Kaer**